



Fiche de poste

Contrôleur(e) chargé(e) des saisines

Niveau

Catégorie A ou de niveau équivalent

Les deux postes proposés sont accessibles aux fonctionnaires (par voie de détachement sur contrat) et aux contractuels (décret n° 2008-246 du 12 mars 2008) sous réserve de la création des postes dans le PLF 2015.

Missions de l'institution

Le contrôleur général des lieux de privation de liberté est une autorité administrative indépendante créée par la loi du 30 octobre 2007. Il est chargé de veiller au respect des droits fondamentaux des personnes privées de liberté par décision d'une autorité administrative ou judiciaire. Il peut visiter à tout moment les lieux de privation de liberté suivants : établissements pénitentiaires, locaux de garde à vue et de rétention douanière, centres et locaux de rétention administrative, zone d'attente, services de psychiatrie où sont hospitalisées des personnes sans leur consentement et centres éducatifs fermés. Il est également compétent pour contrôler l'exécution des procédures d'éloignement forcé depuis la loi n°2014-528 du 26 mai 2014.

Le Contrôleur général peut être saisi par toute personne privée de liberté ou son entourage qui estime que ses droits fondamentaux ne sont pas respectés ou garantis ; il peut être saisi également par des autorités publiques et des personnes morales ayant pour objet la défense des droits de l'homme.

Il formule des recommandations et des avis qui peuvent être rendus publics.

Description de l'emploi

Le contrôle général des lieux de privation de liberté dispose de 28 emplois dont 5 contrôleurs chargés des saisines (formant le pôle dédié au suivi et au traitement des saisines qui parviennent au Contrôleur général) et 4 postes administratifs. Le service administratif est composé à ce jour d'une directrice des affaires juridiques, d'un directeur administratif et financier, d'une secrétaire, d'un assistant administratif.

Sous l'autorité directe de la directrice des affaires juridiques, les contrôleurs chargés des saisines ont pour mission :

- d'examiner l'ensemble des saisines (émanant des particuliers, des institutions), afin d'apporter tout élément utile d'information aux personnes qui saisissent le CGLPL et de procéder, le cas échéant, à des vérifications auprès des administrations ou autorités concernées ;
- de procéder aux recherches juridiques qui s'imposent (procédure pénale, droit des étrangers, statut des personnes hospitalisées sous contrainte...);
- de réorienter le cas échéant, en application des conventions existantes avec d'autres autorités administratives indépendantes, les courriers qui ne relèvent pas de la compétence du contrôleur général ;

- de préparer à la signature du contrôleur général les réponses aux personnes qui l'ont saisi et les lettres adressées aux autorités concernées ;
- de procéder à des vérifications sur place dans les établissements relevant du champ de compétence du CGLPL ;
- ainsi que diverses tâches transverses : participation à la rédaction du rapport annuel, recherches thématiques...

Profil attendu

Les candidats doivent être dotés de solides connaissances juridiques notamment en matière de procédure pénale (et plus particulièrement en matière pénitentiaire et d'aménagement de peines), ainsi qu'en droit administratif, droit des étrangers et/ou en droit de la santé.

Le traitement des saisines suppose, en outre, une connaissance du fonctionnement concret des lieux de privation de liberté (ou de certains d'entre eux) ou à tout le moins un intérêt pour ces lieux ainsi qu'une sensibilité aux questions touchant à la défense des droits de l'homme.

Une expérience professionnelle dans un lieu de privation de liberté (en matière sociale, de réinsertion ou de prise en charge psychologique par exemple) serait appréciée.

Qualités attendues

- Les candidats devront manifester :
- des compétences rédactionnelles certaines ;
 - la capacité à procéder aux recherches juridiques ou thématiques utiles à l'appréhension des situations ;
 - une capacité à appréhender des situations de façon objective ;
 - une autonomie de travail tout en sachant travailler en équipe et rendre compte- une qualité d'écoute ;
 - une autorité naturelle ;
 - une disponibilité pour effectuer des déplacements réguliers dans les lieux de privation de liberté ;
 - une maîtrise des outils informatiques.

Localisation

Les locaux du Contrôleur général des lieux de privation de liberté se situent 16/18 quai de la Loire à Paris 19^{ème} arrondissement (métro Jaurès).

Personnes à contacter pour toutes informations complémentaires

Mme Maddgi VACCARO
Directrice des affaires juridiques
01 53 38 47 94

M. Christian HUCHON
Directeur administratif et financier
01 53 38 47 93

Les candidatures sont à adresser, par courrier, à Madame la Contrôleure générale des lieux de privation de liberté, BP 10301, 75921 Paris cedex 19, accompagnées d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae.